CONSEIL CONSULTATIF

SUR LES AIDES TECHNOLOGIQUES

RAPPORT D'ACTIVITÉS

1er SEPTEMBRE 1989 AU 31 AOUT 1990

Québec

91-04960/

RAPPORT D'ACTIVITÉS

1er SEPTEMBRE 1989 AU 31 AOUT 1990

Ce document a été conçu par Judith Doyon et mis en pages par Doris Picard, toutes deux du Conseil consultatif sur les aides technologiques. 1990.09.07

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Ce deuxième rapport d'activités du Conseil consultatif sur les aides technologiques (C.C.A.T.) couvre la période du 1er septembre 1989 au 31 août 1990.

Au cours de cette période, le Conseil a connu une phase de consolidation après trois ans d'existence. Des méthodologies ont été mises au point touchant l'évaluation des aides techniques et des impacts financiers et socio-économiques découlant des recommandations qu'il est appelé à adresser au ministère de la Santé et des Services sociaux. La première révision des listes d'aides contenues dans les programmes d'aides techniques administrés par la Régie de l'assurance-maladie du Québec a été complétée et compilée dans un document les présentant de façon uniforme. Un petit vocabulaire du domaine des aides techniques a été édité en collaboration avec l'Office de la langue française. De plus, des rencontres avec les partenaires du Conseil ont donné lieu à des collaborations étroites.

Ces réalisations ont été possibles grâce à l'apport des membres du Conseil et à celui des établissements qui ont permis à leur personnel de participer aux travaux. En outre, le Secrétariat a su mener à bien le cheminement et l'avancement des dossiers. Je remercie chaleureusement tous et chacun pour cette collaboration manifeste.

Le président,

J.-Auguste Mockle

TABLE DES MATIERES

PAGES

MESSAGE DU PRÉSIDENT iii

CHAPITRE 1 - MANDAT ET FONCTIONNEMENT 7

1.1 Mandat du Conseil 7
1.2 Composition 9
1.3 Fonctionnement 12
1.4 Fonctions du Secrétariat 14
1.5 Relations avec des partenaires 14

CHAPITRE 2 - RÉALISATIONS 19

2.1 Rencontres du président 19
2.2 Programmes d'aides 21
2.2.1 Orthèses des membres supérieurs 22
2.2.2 Prothèses mammaires 22
2.2.3 Prothèses oculaires 23
2.2.4 Appareils fournis aux personnes stomisées permanentes 23
2.2.5 Positionnement et aides techniques à la posture. 23
2.3 Compilation des avis 23
2.4 Processus d'attribution des aides techniques 24
2.5 Méthodologie 24
2.6 Vocabulaire 26
2.7 Classification 27
2.8 Activités extérieures 27

CHAPITRE 3 - RESSOURCES 29

3.1 Ressources humaines 29
3.1.1 Membres de comités 29
3.1.2 Effectif du Secrétariat 31
3.2 Ressources financières 32

CHAPITRE 4 - CONCLUSION ET PERSPECTIVES 33

Figure 1 - Mandat du C.C.A.T. 8
Figure 2 - Extrait de l'organigramme du MSSS 12
Figure 3 - Structure organisationnelle du C.C.A.T. 13
Figure 4 - Interrelations RAMQ - Réadaptation - C.C.A.T. en regard des aides techniques 15

ANNEXE 1 Collaborations aux travaux du Conseil. 35
ANNEXE 2 Avis et documents produits par le Conseil. 37

CHAPITRE 1 - MANDAT ET FONCTIONNEMENT

1.1 Mandat du Conseil

Le Conseil consultatif sur les aides technologiques, créé en 1987, a pour mandat de:

Conseiller le Ministère en regard de l'introduction, la diffusion d'information et l'utilisation des technologies disponibles pour personnes handicapées et à cette fin, lui fournir des avis fondés sur l'évaluation de leur efficacité, leur sécurité, leurs coûts, leurs impacts sur le système de santé et des services sociaux ainsi que leurs implications économiques, éthiques et sociales;

Fournir au Ministère l'information sur la nature des aides technologiques disponibles et promouvoir des études portant sur l'évaluation de leur efficacité, leur sécurité, leurs coûts, leurs impacts sur le système de santé et des services sociaux ainsi que leurs implications économiques, éthiques et sociales;

Élaborer des normes et critères guidant la prescription et l'utilisation des aides technologiques incluses ou à introduire dans la liste couverte par le programme d'attribution et de paiement des aides technologiques;

Recommander au Ministère tout retrait ou ajout à apporter à la liste des aides technologiques à assurer dans le cadre de la Loi sur l'assurance-maladie.

Source: Rapport annuel 1987-1988, ministère de la Santé et des Services sociaux.

Le mandat comporte deux volets comme l'illustre la figure ci-dessous. Le premier a trait aux programmes d'aides techniques administrés par la Régie de l'assurance-maladie du Québec et porte principalement sur la révision des listes d'aides assurées, ainsi que sur les normes et critères guidant leur prescription et leur utilisation. A cet égard, le Conseil est intimement lié à la décision du ministère de la Santé et des Services sociaux de mettre en application un mécanisme de révision périodique desdits programmes, à compter d'avril 1990. Les paramètres de révision touchent aux critères d'admissibilité, aux aides assurées et à leurs prix, aux modalités d'attribution et de paiement, de même qu'aux honoraires du personnel travaillant dans ce secteur d'activités du réseau de la réadaptation.

Le deuxième volet concerne les technologies et leurs implications économiques, éthiques et sociales de même que leurs impacts sur le système de santé et des services sociaux.

Figure 1 - Mandat du C.C.A.T.

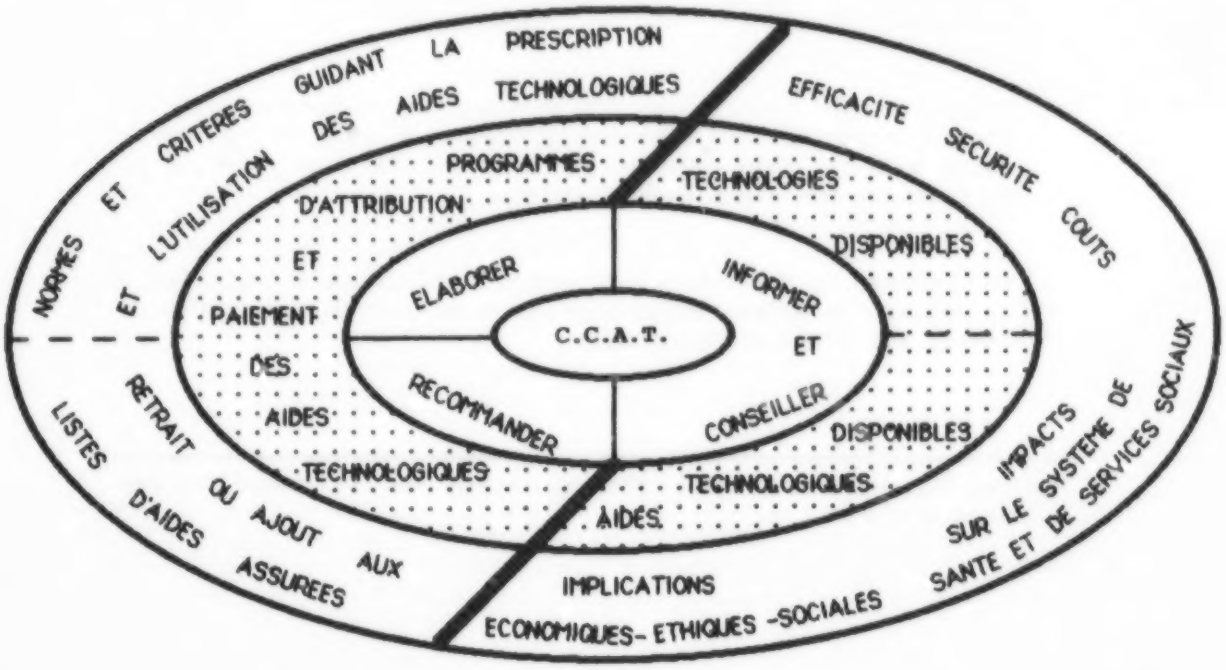

1.2 Composition

Depuis le mois de décembre 1989, le Conseil est composé de onze membres réguliers provenant en majorité du milieu de la réadaptation et de deux membres d'office, respectivement de la Direction de la réadaptation du Ministère et de la Direction des programmes d'aides techniques de la Régie. S'ajoute un président nommé, tout comme les membres, par le ministre de la Santé et des Services sociaux.

Les membres sont nommés pour une durée d'un an. Ils sont choisis en fonction des critères suivants:

- compétence scientifique en matière d'aides technologiques;

- apport scientifique dans les domaines connexes aux aides technologiques, tels l'ergonomie, l'économie, la bioingénierie, la biomécanique, la méthodologie scientifique, l'éthique, l'évaluation, les sciences de la réadaptation, etc.;

- réalisations dans leur secteur d'activité respectif;

- intérêt pour la réadaptation;

- formation académique dans les domaines qui intéressent le Conseil;

- disponibilité.

Les deux pages suivantes présentent les membres du Conseil en précisant les spécialités pour lesquelles leur participation a été retenue, ainsi que leur provenance. Ils se réunissent en Conseil aux six semaines, à Québec ou à Montréal.

Michèle Beaupré-Bériau
Membre d'office
MSSS

Nicole Clouâtre
Physiothérapeute
CRSSS Laurentides-Lanaudière

Judith Doyon
Secrétaire générale

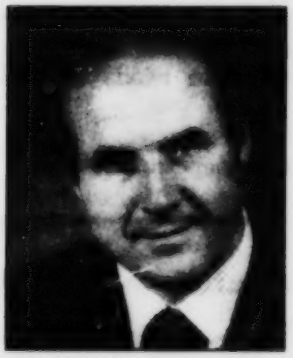

Gino Berretta
Orthésiste-prothésiste
Laboratoire J-E. Hanger inc.

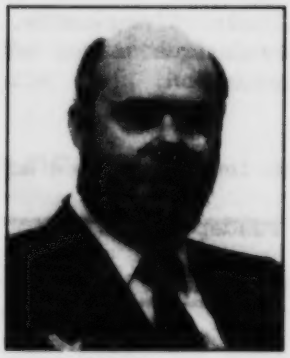

Marcel Côté
Secrétaire du Conseil

Gilbert Drouin
Ingénieur biomédical
École polytechnique

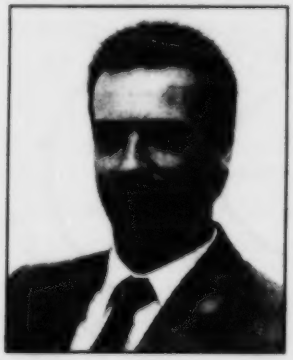

Serge Blanchette
Agent de recherche en économie
MSSS

Jean-Marie D'Amour
Réadaptation en déficience visuelle
Institut Nazareth et Louis-Braille

Nicole Ebacher
Ergothérapeute
Université Laval

Bernard Giraldeau
Audiologiste
Institut Raymond-Dewar

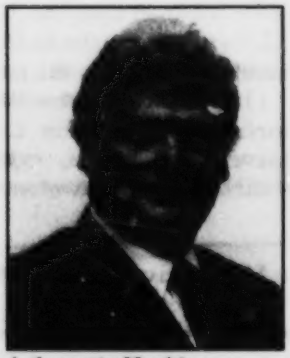

J.-Auguste Mockle
Président

André Vézina
Médecin en réadaptation
Centre François-Charon

Denise Laberge-Dagenais
Économiste
École des hautes études commerciales

Gaston Perreault
Consultant social
Groupes socio-économiques

Denise Mauger-Côté
Ergothérapeute
Institut de réadaptation de Montréal

Jocelyne Tremblay
Membre d'office
RAMQ

1.3 Fonctionnement

Bien que le Conseil relève du ministre de la Santé et des Services sociaux, il se rapporte au plan administratif au sous-ministre auprès de qui les transactions financières et administratives doivent se faire, comme le démontre l'extrait de l'organigramme ministériel ci-contre.

Figure 2 - Extrait de l'organigramme du MSSS

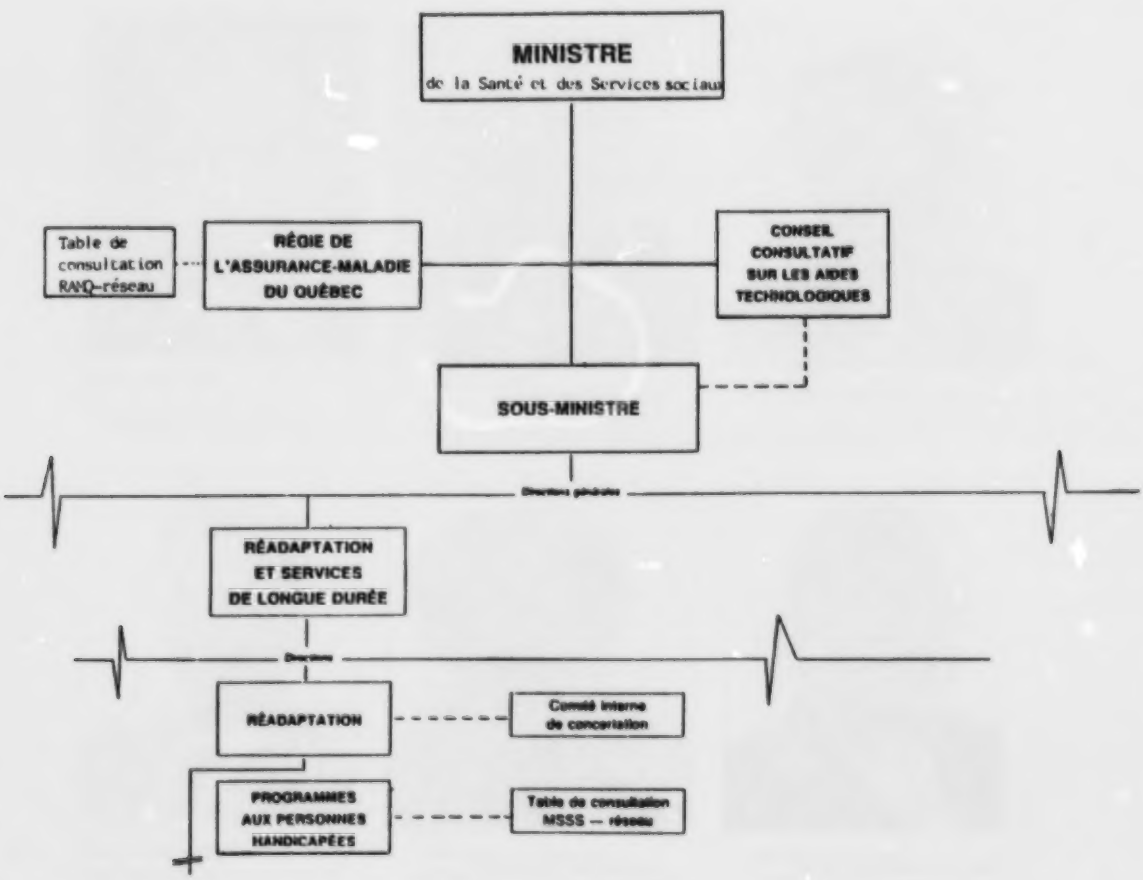

Le Conseil est doté d'un Secrétariat de sept personnes sous la direction de la secrétaire générale. Il peut également faire appel à des experts, le cas échéant. L'organisation de ses composantes se présente comme suit:

Figure 3 - Structure organisationnelle du C.C.A.T.

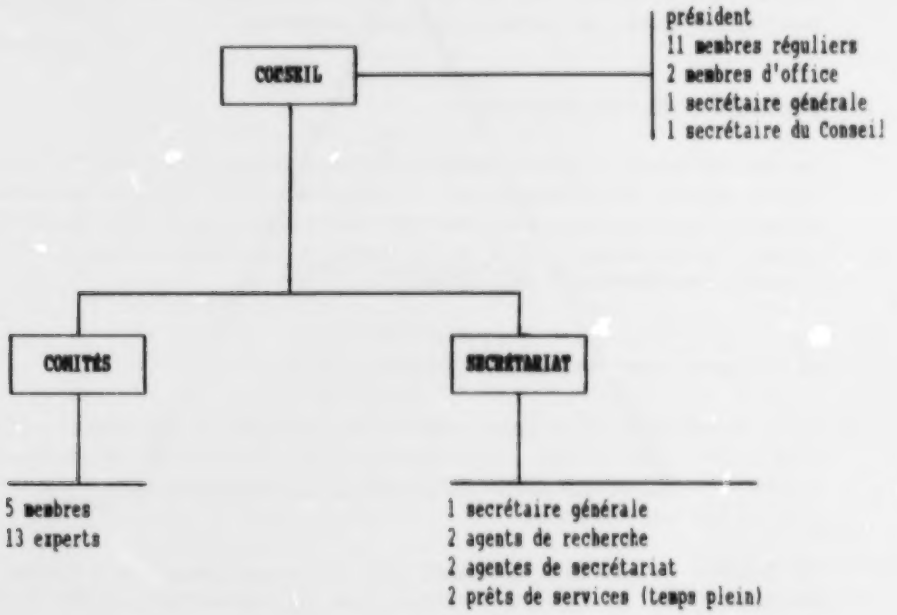

Le fonctionnement du Conseil est axé sur la création de comités. Ces derniers reçoivent un mandat spécifique d'une durée limitée, et sont présidés par les membres réguliers du Conseil. Les spécialistes qui y siègent sont nommés par le président et choisis selon les mêmes critères que les membres du Conseil. De plus, le Conseil s'adjoint à l'occasion des membres associés pour l'étude de questions particulières. Le Conseil a également recours à des organismes extérieurs ou à des ressources internes du Ministère dans la réalisation de ses travaux.

Le Conseil élabore annuellement son plan de travail et y inscrit les sujets qui lui apparaissent importants d'étudier. Le ministre peut demander au Conseil d'examiner en priorité certaines questions.

Toutes les études du Conseil sont présentées sous forme d'avis au ministre et aux autorités ministérielles. Ces avis sont des rapports essentiellement de nature consultative, fondés sur des appréciations cliniques et techniques; ils n'ont aucune prétention de nature scientifique et sont soumis sans préjudice pour le Conseil ou ses membres.

1.4 Fonctions du Secrétariat

Le Secrétariat a pour responsabilité d'appuyer et de soutenir les travaux du Conseil et de ses comités. Il les informe des objectifs et préoccupations ministériels dans le domaine des aides techniques. Enfin, il assure le cheminement et l'avancement des dossiers du Conseil.

1.5 Relations avec des partenaires

Afin de situer dans quel contexte évolue le Conseil, il convient de faire état brièvement des fonctions et responsabilités des diverses organisations qui ont à traiter du domaine des aides techniques.

Un comité tripartite présidé par le sous-ministre adjoint à la Réadaptation du Ministère favorise la concertation et la coordination des trois partenaires gouvernementaux: la Direction de la réadaptation, la Régie et le Conseil. C'est un lieu d'échanges sur les réalisations passées et les activités en cours, de même que sur les priorités d'action à établir. La figure de la page suivante en fait état.

Figure 4 - Interrelations RAMQ - Réadaptation - C.C.A.T. en regard des aides techniques

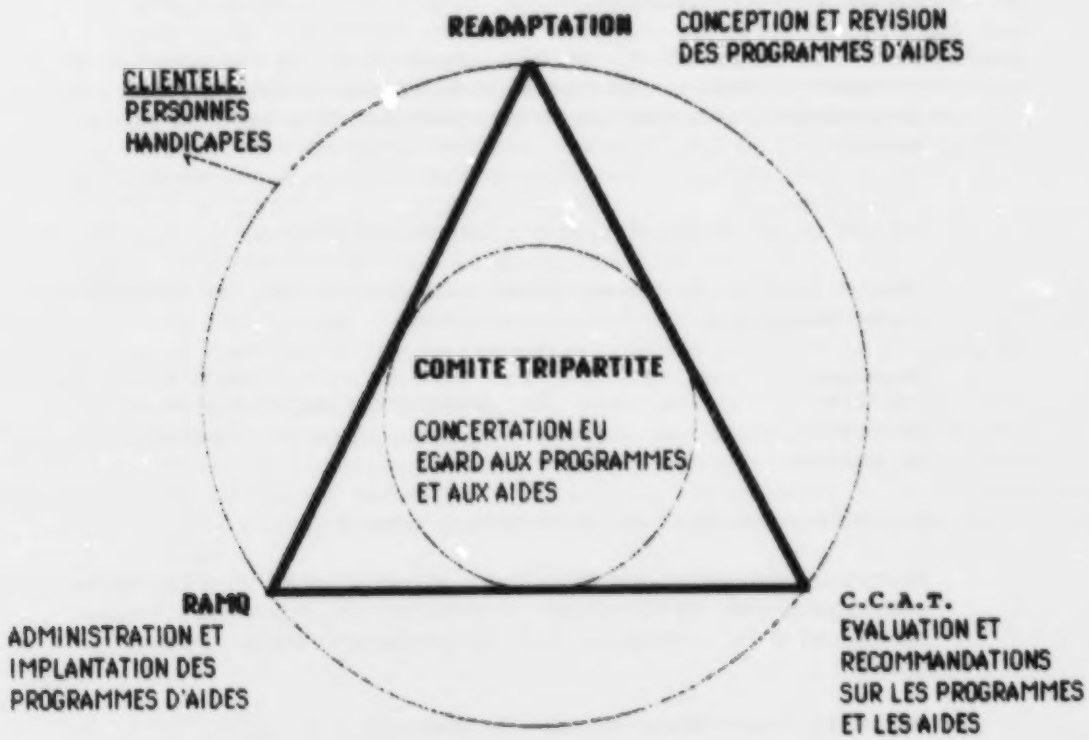

Les responsabilités relatives au domaine des aides techniques, dévolues au Ministère et à la Régie, pour lesquelles des mécanismes de consultation ont été mis en place, sont partagées de la façon suivante:[1]

- **Direction générale de la réadaptation et des services de longue durée, Ministère**

  Assurer l'élaboration, le développement et la réalisation de programmes cadres en matière de réadaptation incluant les programmes d'attribution et de paiement d'aides technologiques;

  Coordonner les activités afférentes aux programmes d'attribution et de paiement d'aides technologiques.

- **Comité interne de concertation, Direction de la réadaptation, Ministère**

  Recommander les orientations et les priorités d'action à privilégier en matière de développement, d'implantation, d'évaluation et de révision des programmes d'attribution et de paiement d'aides technologiques.

- **Table de consultation, Ministère - réseau**

  Favoriser des échanges sur les orientations à privilégier concernant les différentes clientèles eu égard au développement ou à la révision des programmes d'aides technologiques.

- **Régie de l'assurance-maladie du Québec**

  Assumer l'implantation et l'administration des programmes d'attribution et de paiement d'aides technologiques et leurs modifications;

  Assumer la révision des prix des aides technologiques;

  Accumuler et exploiter à des fins statistiques des données recueillies dans le cadre des différents programmes d'aides technologiques et en assurer la diffusion.

- **Table de consultation, Régie - réseau**

  Recevoir, traiter, donner des avis et conseiller les parties sur toute matière concernant les problèmes reliés à l'administration des programmes d'attribution et de paiement d'aides technologiques.

---

[1] MSSS, Complémentarité des fonctions et responsabilités en matière d'aides technologiques, janvier 1988.

De plus, des rencontres ont lieu entre la Direction de la réadaptation et la Commission des centres de réadaptation pour personnes ayant une déficience physique, auxquelles le Conseil participe.

Par ailleurs, des relations avec d'autres partenaires se sont développées. Il s'agit principalement des établissements du réseau de la santé et des services sociaux qui prêtent les services de leur personnel et fournissent des informations spécialisées. Le Conseil entretient également des relations avec des centres de recherche, des corporations professionnelles, des universités, des associations de personnes handicapées et les organismes gouvernementaux suivants:

- le Conseil d'évaluation des technologies de la santé;
- le Conseil consultatif de pharmacologie;
- l'Office des personnes handicapées;
- la Société de l'assurance automobile du Québec;
- la Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec;
- le ministère de l'Éducation;
- le ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle;
- le Centre de recherche industrielle du Québec;
- le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie.

CHAPITRE 2 - RÉALISATIONS

Le nouveau président, entré en fonction le 1er septembre 1989, a eu des rencontres avec la plupart des partenaires du Conseil.

La première révision des six programmes d'aides administrés par la Régie a été complétée. Cette opération a été assortie d'une réflexion sur le processus d'attribution des aides et d'une compilation des avis émis antérieurement. De plus, la méthodologie d'évaluation des aides a été revue et complétée par l'élaboration d'une méthode d'analyse des impacts financiers et socio-économiques.

2.1 Rencontres du président

Dans un objectif de concertation et de partenariat, les rencontres ont permis de mieux faire connaître le Conseil, d'établir des liens de collaboration plus étroits, de voir concrètement la multitude d'aides techniques disponibles au Québec et de mieux comprendre les différentes facettes du processus d'attribution des aides. Le président, accompagné de la secrétaire générale, a rencontré les personnes suivantes:

<u>Ministère de la Santé et des Services sociaux</u>

- Monsieur André Dicaire, sous-ministre
- Monsieur Paul-A. Lamarche, sous-ministre adjoint à l'Évaluation et à la Planification
- Monsieur Albert Melançon, directeur de la Rémunération et des Conditions de travail
- Monsieur Duc Vu, sous-ministre adjoint à la Réadaptation et aux Services de longue durée
- Monsieur Gratien Audet, directeur de la Réadaptation
- Monsieur Maurice McGregor, président du Conseil d'évaluation des technologies de la santé et madame Suzanne Couët, secrétaire du Conseil

Régie de l'assurance-maladie du Québec

- Monsieur Réjean Cantin, président

- Monsieur Dominique Carmichaël, directeur de l'Évaluation et du Contrôle des programmes

- Madame Jocelyne Tremblay, directrice des Services hors Québec et du Programme d'aides techniques

Associations d'établissements

- Monsieur Michel Clair, directeur général de l'Association des centres d'accueil du Québec, accompagné de monsieur Daniel Adam, responsable du Comité sur les aides techniques, de monsieur Jacques Corbeil, responsable de la Table des services d'aides techniques et de monsieur Jacques-Gilles Laberge, président de la Commission des centres de réadaptation pour personnes ayant une déficience physique

- Monsieur Richard Lapierre, président de l'Association québécoise des orthésistes-prothésistes orthopédiques (regroupement des laboratoires privés d'orthèses-prothèses)

Établissements (rencontres et visites de laboratoires)

- Monsieur Normand Giroux, directeur général de l'Institut Nazareth et Louis-Braille, accompagné de messieurs Jean-Marie D'Amour, Claude Séguin et André Vincent

- Monsieur Denis Carbonneau, directeur général du Centre Louis-Hébert, accompagné de messieurs Claude Maurice et Gaston Ouzilleau

- Monsieur Louis Champoux, directeur général du Centre François-Charon, accompagné de monsieur Christian Vancraenenbroeck

- Monsieur Jacques Corbeil, chef du service d'orthèses-prothèses du Centre Lucie-Bruneau, en l'absence de monsieur Jacques-Gilles Laberge, directeur général

- Monsieur Daniel Adam, directeur général de l'Institut de réadaptation de Montréal, accompagné de messieurs Bertrand Arsenault, René Dallaire et madame Denise Mauger-Côté

- Madame Claudette Gauvreau, directrice générale de l'Institut des sourds de Charlesbourg, accompagnée de messieurs Jean Chabot, Serge Jobidon, Jacques Plamondon et madame Guylaine Martineau

- Monsieur Gabriel Collard, directeur général de l'Institut Raymond-Dewar, accompagné de monsieur Bernard Giraldeau

- Monsieur Michel-F. Brunet, directeur général de l'Hôpital Marie Enfant, accompagné de mesdames Suzelle Desrochers Trinh Tan et Danièle Huard

Autres organismes

- Monsieur Jean-Paul Vézina, président-directeur général de la Société de l'assurance automobile du Québec, accompagné de madame Diane Delisle

- Monsieur Robert Diamant, président-directeur général de la Commission de la santé et de la sécurité du travail

- Monsieur Paul Mercure, président-directeur général de l'Office des personnes handicapées du Québec, accompagné de mesdames Irène Mandalenakis et Mireille Andry, et monsieur Gaétan Bibeau

- Monsieur Patrick Fougeyrollas, directeur du Consortium de recherche en adaptation-réadaptation de l'Est du Québec

- Monsieur Michel-F. Brunet, responsable du Consortium de recherche en adaptation-réadaptation de l'Ouest du Québec

- Monsieur Richard Beaudry, vice-président au Développement corporatif et marketing du Centre de recherche industrielle du Québec, accompagné de messieurs Gérard Lavoie et Marc Brunet. Madame Jocelyne Tremblay, de la Régie, et monsieur Gratien Audet, du Ministère, étaient également présents

- Monsieur Jean-Claude Beauchemin, directeur général de la Maison Rouyn-Noranda, accompagné de monsieur Fernand Tremblay

2.2 Programmes d'aides

Le Conseil a complété sa première évaluation des aides incluses dans la couverture des six programmes administrés par la Régie. Pendant la période 1987-1989, le Conseil a émis des avis sur les catégories d'aides suivantes:

- orthèses et prothèses des membres inférieurs;
- prothèses des membres supérieurs;
- aides auditives;
- aides visuelles;
- fauteuils roulants;
- orthèses cervicales et du tronc.

Au cours de l'année 1989-1990, des avis ont été émis sur les catégories suivantes:

- orthèses des membres supérieurs;
- prothèses mammaires externes;
- prothèses oculaires;
- appareils fournis aux personnes stomisées permanentes;
- aides techniques à la posture.

Par ailleurs, le Conseil a amorcé des travaux sur la deuxième révision des aides visuelles, incluant les aides informatiques et sur les aides auditives, incluant les aides à l'environnement.

2.2.1 Orthèses des membres supérieurs

Cette étude a été réalisée par un comité dont la composition apparaît au chapitre traitant des ressources humaines. Le Conseil recommande de maintenir les onze aides déjà listées. Pour sept d'entre elles, il est proposé de modifier la terminologie et d'ajouter des composants; deux autres sont intégrées sous des codes existants. Huit nouvelles aides sont proposées comme ajouts. Quatre autres recommandations complètent le rapport; elles portent sur la structure de la liste, l'illustration des aides, leur description, leur fonction biomécanique, ainsi que la détermination des prix, en tenant compte de leur fabrication.

2.2.2 Prothèses mammaires

En ce qui concerne les prothèses externes, le Conseil a identifié des orientations servant à la révision du programme administré par la Régie. Elles portent sur l'augmentation de la couverture financière et l'élargissement de l'admissibilité au programme.

Parallèlement à cette étude, le Conseil a jugé bon d'émettre un document d'information sur les prothèses mammaires internes ou implants mammaires, compte tenu de la controverse dans les milieux scientifiques exposée dans les médias. Le document souligne les divergences de vue au sujet de l'innocuité des prothèses, des conséquences financières sur le système de santé québécois et de l'à-propos du recours à la mammographie pour dépister le cancer du sein chez les femmes porteuses de telles prothèses.

2.2.3 Prothèses oculaires

Ce mandat a été confié à un membre associé, spécialiste en optométrie. L'avis émis à ce sujet porte sur les critères d'admissibilité, la couverture financière, de même que sur les catégories de services assurés. De plus, l'avis comporte une analyse des impacts financiers qu'auraient les recommandations si elles étaient appliquées, ainsi que des propositions d'études sur la qualité des matériaux.

2.2.4 Appareils fournis aux personnes stomisées permanentes

Les orientations proposées au regard de l'appareillage stomique portent sur les critères d'attribution, la couverture financière et les types de stomies couverts. Le document aborde aussi la question de l'augmentation de la clientèle susceptible de se prévaloir du programme, de même que la problématique par rapport à la réadaptation et aux soins pré et postopératoires.

2.2.5 Positionnement et aides techniques à la posture

Le concept du positionnement y est défini de même que ses champs d'application. Il s'agit d'un processus par lequel une aide technique à la posture est attribuée. Les composants de cette aide sont décrits en faisant état des étapes d'attribution et de l'organisation des services dans ce secteur de la réadaptation.

Les recommandations vont dans le sens du maintien du paiement de ces aides sous considérations spéciales et de la création d'une section propre à cette catégorie d'aides.

2.3 Compilation des avis

Cette compilation porte sur la première révision des listes d'aides incluses dans trois des six programmes administrés par la Régie, soit:

- prothèses, appareils orthopédiques, dispositifs ou autres équipements;
- aides pour les handicapés visuels;
- aides auditives.

L'objectif de cette compilation était de présenter les recommandations de manière uniforme et de les situer par rapport au programme auquel elles sont destinées. On y retrouve également les recommandations thématiques regroupées comme suit:

- appels d'offres;
- critères d'attribution;
- considérations spéciales;
- définitions;
- méthodologie;
- mise en marché;
- orientations;
- prix;
- recherches;
- statistiques;
- structure des listes d'aides.

2.4 Processus d'attribution des aides techniques

Ce document décrit le processus d'attribution des aides techniques comme étant une étape du processus de réadaptation qui, lui, s'applique selon une approche globale des besoins de la personne handicapée. S'ajoute une synthèse de seize programmes gouvernementaux d'aides techniques, avec attention spéciale apportée à ceux administrés par la Régie. Les premiers constats confirment le besoin d'analyser plus en profondeur les critères et les normes guidant la prescription et l'utilisation des aides techniques; ce à quoi le Conseil s'est appliqué à compter du mois d'août 1990.

Le document contient également un résumé de la Loi sur l'assurance-maladie et de son règlement d'application, une présentation du réseau d'attribution des aides techniques, ainsi qu'un sommaire de certains programmes semblables à l'extérieur du Québec.

2.5 Méthodologie

Le Conseil s'est doté d'instruments méthodologiques afin de remplir son mandat axé sur l'évaluation des aides. Quatre champs d'évaluation ont été identifiés regroupant plusieurs critères tels qu'ils apparaissent au tableau ci-contre.

Tableau - Les champs d'évaluation et leurs critères

CHAMP D'ÉVALUATION	CRITÈRES
Évaluation technique et fonctionnelle de l'aide	Sécurité Résultat / fiabilité Opération / contrôle Ergonomie / adaptabilité Résistance / durabilité Adaptation / contraintes Fabrication / distribution Installation / mise en marche Rangement / transport Esthétique / apparence Autonomie des usagers Aptitudes / apprentissage Avantages comparatifs Adéquation: besoins des usagers / aides
Évaluation des impacts financiers	Prix de l'aide Caractéristiques de consommation Modifications aux programmes Recommandations du Conseil (ajout, retrait, maintien)
Évaluation des impacts socio-économiques	Coût de l'introduction d'une aide Coût des réparations Gain lié à la récupération Évolution de la demande Utilité de l'aide en termes d'autonomie Retombées économiques
Évaluation des impacts sur le système de santé et de services sociaux	A déterminer

La méthode d'évaluation technique et fonctionnelle a été développée conjointement par l'Institut de réadaptation de Montréal et un comité du Conseil créé à cet effet. Cette méthode va dans le même sens que celle utilisée depuis les débuts du Conseil. Son approche est centrée sur les personnes qui utilisent des aides techniques, respectant ainsi les orientations gouvernementales à l'égard des personnes handicapées. Plusieurs instruments sont utiles à l'application de la méthode, notamment la documentation scientifique, les données fournies par le fabricant, l'expertise des membres des comités et la connaissance des usagers. Le Conseil peut aussi avoir recours à des évaluations spéciales auprès de centres spécialisés, dont le Centre de recherche industrielle du Québec et les centres de réadaptation.

La méthode d'évaluation des impacts financiers, conçue par monsieur Serge Blanchette, de la Direction de la rémunération et des conditions de travail du Ministère et également membre du Conseil, prend son origine du modèle utilisé par le Ministère pour évaluer les coûts des modifications apportées aux ententes avec les professionnels de la santé.

Quant à la méthode d'analyse socio-économique, son élaboration a été confiée à monsieur Michel Guillet, docteur de l'École polytechnique de Paris et étudiant au doctorat en économie à l'Université Laval, sous l'égide d'un comité du Conseil créé à cette fin.

Ces trois méthodes revêtent un caractère scientifique et visent la facilité d'utilisation. Elles seront appliquées dorénavant par les comités, à chaque fois qu'une catégorie d'aides nécessitera de telles évaluations.

Quant à la méthodologie relative à l'étude des impacts sur le système de santé et des services sociaux, elle sera mise au point au cours de l'automne 1990.

2.6 Vocabulaire

En mars 1990, l'Office de la langue française publiait, conjointement avec le Conseil, un "Petit vocabulaire de la rééducation et de la réadaptation fonctionnelles incluant quelques termes relatifs à la fabrication et à la distribution des aides techniques". Les commentaires, issus de la consultation effectuée par le Conseil à l'automne 1989 auprès du milieu de la réadaptation, ont été intégrés afin de tenir compte de leur expertise et de leur usage terminologique.

Cet exercice de terminologie se continue en concertation avec les experts du réseau de la réadaptation. L'objectif est d'établir une nomenclature québécoise des aides techniques.

2.7 Classification

Le Conseil a entrepris une démarche de consolidation de sa méthode de classification des aides techniques en fonction des incapacités, déficiences et handicaps. Ce projet s'inscrit dans le cadre des travaux du Comité québécois sur la CIDIH auxquels se grefferont éventuellement des ramifications internationales.

2.8 Activités extérieures

Le président et l'effectif du Conseil ont participé aux événements suivants:

- Présentation du Système informatisé de lecture pour les non-voyants (SIL: désigné maintenant sous le nom de IRIS) développé par l'Institut Nazareth et Louis-Braille;

- Remise d'attestations de fin d'études de la première formation canadienne de spécialistes en orientation et mobilité: projet conjoint de l'Université de Sherbrooke et l'Institut Nazareth et Louis-Braille;

- Midi-conférence sur le développement de l'industrie médicale: un partenariat, organisée par l'Association québécoise des fabricants de l'industrie médicale;

- Séminaire sur les implants, la recherche et l'industrie médicale, organisé par l'Association québécoise des fabricants de l'industrie médicale;

- Colloque sur la situation de la recherche concernant le processus de production du handicap, ses priorités et ses axes de développement, organisé par l'Office des personnes handicapées du Québec dans le cadre du congrès de l'Association canadienne française pour l'avancement des sciences (ACFAS);

- Présentation de la Cie Braille Jymico qui, la première, a développé le savoir-faire et les moyens technologiques utiles à la production de documents tactiles par ordinateur: figures, graphiques et représentations spatiales adaptés à la perception par le toucher;

- Lancement du Consortium de recherche en réadaptation de l'Est du Québec;

- Visite d'une délégation belge présidée par monsieur Jean Ramackers, professeur à l'Institut d'informatique des facultés universitaires Notre-Dame-de-la-Paix, de Namur. A cette occasion, une présentation a été faite de l'organisation des services québécois destinés aux personnes handicapées et plus particulièrement celle reliée à l'attribution d'aides techniques; suivie d'un échange sur le fonctionnement de programmes semblables en Belgique.

CHAPITRE 3 - RESSOURCES

3.1 Ressources humaines

Ce chapitre présente les membres des comités en précisant les spécialités pour lesquelles leur participation a été retenue ainsi que leur provenance. L'effectif du Secrétariat est également présenté, en spécifiant le statut d'emploi des personnes.

3.1.1 Membres de comités

NOM	SPÉCIALITÉ	PROVENANCE
Comité sur les orthèses des membres supérieurs		
Nicole Ebacher Présidente	Ergothérapeute	Université Laval
André Gélinas	Orthésiste-prothésiste	Orthèse-prothèse Rive-Sud Inc.
Nicole Leclerc-Boiteau Coordonnatrice	Ergothérapeute	Centre Cardinal-Villeneuve
Monique Marion	Ergothérapeute	Centre François-Charon
Dieter Noebert	Orthésiste-prothésiste	Centre François-Charon
Comité sur l'évaluation des aides		
Georges Archambault	Ingénieur	Institut de réadaptation de Montréal
Judith Doyon Coordonnatrice	Direction de recherches	C.C.A.T.
Gilbert Drouin Président	Ingénieur biomédical	École polytechnique
J.-Auguste Mockle	Direction de recherches	C.C.A.T.

Comité sur les impacts socio-économiques

Claude Autin	Économiste	Université Laval
Judith Doyon Coordonnatrice	Direction de recherches	C.C.A.T.
Michel Guillet	Économiste	Université Laval
Denise Laberge-Dagenais Présidente	Économiste	École des hautes études commerciales
J.-Auguste Mockle	Direction de recherches	C.C.A.T.
Gaston Perreault	Consultant social	Groupes socio-économiques

Comité sur le positionnement

Benoit Bernatchez	Chef de la section fauteuil roulant et positionnement	Centre François-Charon
André Charette	Chef du service des aides technologiques	Centre Cardinal-Villeneuve
Suzelle Desrochers Trinh Tan Coordonnatrice	Coordonnatrice du programme de positionnement	Hôpital Marie Enfant
Denise Mauger-Côté Présidente	Chef du programme des aides technologiques	Institut de réadaptation de Montréal
Diane Turbide	Ergothérapeute	Centre Lucie-Bruneau

Étude des prothèses oculaires

Marcel Côté Coordonnateur	Agent de recherche	C.C.A.T.
Ide Dubé	Ophtalmologiste	Centre hospitalier de l'Université Laval
Jean-François Durette	Oculariste	Prothèse oculaire Durette
Jean-Paul Lachance Membre associé	Optométriste	Centre Louis-Hébert

3.1.2 Effectif du Secrétariat

NOM	CORPS D'EMPLOI/STATUT	1989-1990*
Benoit Bernatchez	Agent de recherche Prêt de services Centre François-Charon	7 mois
Pauline Bertrand	Agente de secrétariat Prêt de services, RAMQ Occasionnelle	5 mois
Yolande Buteau	Agente de recherche Prêt de services Centre Louis-Hébert	2 sem.
Marcel Côté	Agent de recherche Permanent Secrétaire du Conseil	12 mois
Suzelle Desrochers Trinh Tan	Agente de recherche Prêt de services Hôpital Marie Enfant	4 mois
Judith Doyon	Secrétaire générale du Conseil Permanente	12 mois
Diane Fontaine	Agente de recherche Permanente	7 mois
Nicole Gauthier	Agente de secrétariat Occasionnelle	6 mois
Louisette Girard	Agente de secrétariat Prêt de services, RAMQ Occasionnelle	 4 mois 3 mois
Michel Guillet	Économiste Contractuel	3 mois
Karine Guillot	Étudiante en bureautique	10 sem.
Céline Jubinville	Agente de recherche Permanente	4 mois
Réjean Lacroix	Technicien en informatique Contractuel	16 jours

* Couvrant la période du 1er septembre 1989 au 30 août 1990.

Nicole Leclerc-Boiteau	Agente de recherche Prêt de services Centre Cardinal-Villeneuve	5 mois
Pascale Moisan	Agente de secrétariat Stage en milieu de travail	3 sem.
Doris Picard	Agente de secrétariat Permanente (Prêt de services, RAMQ)	7 mois
Diane Thomassin	Agente de secrétariat Stage en milieu de travail	3 sem.
Anne-Marie Vincent	Étudiante en ergothérapie	12 sem.

3.2 Ressources financières

Le budget est calculé selon l'exercice financier du gouvernement, à savoir du mois d'avril d'une année au mois de mars de l'année suivante. De plus, un poste permanent d'agente de secrétariat est financé par la Régie de l'assurance-maladie du Québec en 1990-1991 et un poste et demi d'occasionnel l'a été en 1989-1990.

CATÉGORIE	DÉPENSE 1989-1990	CRÉDIT 1990-1991
Traitements réguliers	129 000 $	140 000 $
Autres rémunérations (Occasionnels et étudiants)	31 000 $	32 000 $
Transports et communications (Frais de déplacement, congrès, formation, diffusion)	12 000 $	22 000 $
Services professionnels (Contrats et prêts de services)	130 000 $	175 000 $

CHAPITRE 4 - CONCLUSION ET PERSPECTIVES

La consolidation du Conseil sur les plans organisationnel et méthodologique, de même que le rapprochement avec les partenaires, ont permis de lui donner un nouvel essor.

La première révision des listes d'aides incluses dans les programmes administrés par la Régie de l'assurance-maladie du Québec étant chose faite, le Conseil mettra l'accent sur les technologies disponibles qui laissent entrevoir une meilleure réponse aux besoins des personnes ayant des déficiences et des limitations fonctionnelles. L'étude des aides assurées par l'Office des personnes handicapées du Québec, susceptibles de faire partie du transfert des programmes de celui-ci vers la Régie, sera également entreprise. De plus, l'application des méthodologies d'analyse des impacts financiers, sociaux et économiques favorisera une prise de décision éclairée qui tienne compte de plusieurs facettes de la démarche d'intégration sociale des personnes handicapées.

Un examen des normes et critères guidant la prescription et l'attribution des aides techniques complétera ces orientations.

ANNEXE 1

COLLABORATIONS AUX TRAVAUX DU CONSEIL

NOM	SPÉCIALITÉ	PROVENANCE
Comité sur les orthèses des membres supérieurs		
Francine Bérubé	Ergothérapeute	Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke
André Charette	Orthésiste	Centre Cardinal Villeneuve
Comité sur le positionnement		
Hélène Barrette	Ergothérapeute	La Maison Rouyn-Noranda
Francine Bérubé	Ergothérapeute	Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke
Denise Bilodeau	Physiothérapeute	Hôpital Marie Enfant
André Boivin	Ergothérapeute	Hôpital de Chicoutimi
Monique Boivin	Ergothérapeute	Centre hospitalier Côte-des-Neiges
Clément Cloutier	Ergothérapeute	Centre de réadaptation La Ressourse
Denis Gendron	Chef du Service des aides techniques	Centre de réadaptation La Ressourse
Étude sur les prothèses mammaires externes		
Jacques Boulanger Louis Blanchet	Agents de recherche	Direction de la réadaptation - MSSS
Guy Durand	Agent de recherche	Service de la santé physique - MSSS

Étude sur les prothèses mammaires internes

Jacques Boulanger	Agent de recherche	Direction de la réadaptation - MSSS
Guy Durand	Agent de recherche	Service de la santé physique - MSSS
Robert Guidouin	Chercheur	Institut des biomatériaux du Québec

Étude sur les appareils fournis aux personnes stomisées permanentes

Brigitte Beaulieu Diane St-Cyr	Clinique de stomothérapie	Hôpital St-Luc de Montréal
Sylvie Drolet	Infirmière	Cégep Limoilou
Guy Durand	Agent de recherche	Service de la santé physique - MSSS
Serge Latouche	Stomothérapeute	Hôtel-Dieu de Québec
Laurent Richard	Agent de liaison	Société canadienne du cancer
Louise Tremblay	Stomothérapeute	Cité de la santé de Laval

Étude sur le processus d'attribution des aides techniques

Jacques Boulanger	Agent de recherche	RAMQ
Léonard Gilbert	Chef du Service des programmes aux personnes handicapées	Direction de la réadaptation - MSSS
Christian Vancraenenbroeck	Chef du Service d'aides techniques	Centre François-Charon

Étude terminologique

Gaston Bergeron	Terminologue	Office de la langue française

ANNEXE 2

AVIS ET DOCUMENTS PRODUITS PAR LE CONSEIL

	TITRE	DATE
Avis no 1	Les fauteuils roulants ultra-légers	1986
Avis no 2	Les feux de position des fauteuils roulants	1987
Avis no 3	Révision de la liste des prothèses du membre inférieur	1988
Avis no 4	Révision de la liste des orthèses cervicales et des orthèses du tronc	1988
Avis no 5	Révision des prothèses du membre supérieur	1988
Avis no 6	Caractéristiques de fabrication des lentilles ophtalmiques pour lunettes	1988
Avis no 7	Première mise à jour de la liste des aides auditives	1988
Avis no 8	Première mise à jour de la liste des aides visuelles et son intégration à une nouvelle liste des aides à la communication expressive	1989
Avis no 9	Première mise à jour de la liste des orthèses du membre inférieur	1989
Avis no 10	Première mise à jour de la liste des aides à la locomotion	1989
	Informations concernant les prothèses mammaires internes	1989
	Orientation concernant les prothèses mammaires externes	1989
	Orientation concernant les appareils fournis aux stomisés permanents	1989
Avis no 11	Programme de prothèses oculaires	1990

Avis no 12	Première mise à jour de la liste des orthèses du membre supérieur	1990
Avis no 13	Le positionnement et les aides techniques à la posture	1990
	Compilation des avis portant sur la première révision des listes d'aides assurées par la RAMQ	1990
	Le processus d'attribution des aides techniques (première édition)	1990
	Petit vocabulaire de la rééducation et de la réadaptation fonctionnelles incluant quelques termes relatifs à la fabrication et à la distribution des aides techniques	1990

Direction des communications